

ECH@di RESEAU

N° 55

Vendredi 12 février 2021

ÉDITO

L'armée a été envoyée dans les montagnes, du côté de Briançon, pour « *lutter contre le terrorisme* », comme si les terroristes passaient par là. En fait, elle est là pour arrêter les exilé.e.s et les livrer à la gendarmerie qui se charge de les faire renvoyer. Celle-ci affirme respecter la loi en renvoyant ces exilé.e.s en Italie, en disant qu'il s'agit d'une « non-admission » et non d'une expulsion : <https://www.francetvinfo.fr/live/message/601/b13/c45/ff4/e99/55t/f2a/003.html>.

Elle fait référence à l'article L 221-2§2 du CESEDA que les associations ont appelé « *les zones d'attente sac à dos* », c'est-à-dire à l'endroit où l'on trouve des personnes migrantes à plus de 10. C'est rarement le cas, mais il semble que certains fonctionnaires voient double. Une zone d'attente est une embrouille juridique qui consiste à dire qu'un lieu est en France, mais que les étrangers qui s'y trouvent ne sont pas en France. Cela permet de dire que ce n'est pas une expulsion, mais une non-admission.

Ceci dit, au-delà du grand mensonge, il y a tout de même violation du droit international que la France a signé et ratifié, et notamment la convention de Genève sur le droit d'asile : toute personne qui entre dans notre pays a le droit d'y déposer une demande d'asile et, à ce titre, d'y être pris en charge pour vivre « *dignement* » pendant toute la procédure. Nous nous battons pour que cette belle idée soit réalité.

INFOS NATIONALES & REGIONALES

La justice européenne impose un encadrement plus strict des décisions de renvoi des MNA devenus majeurs. Il n'est pas possible pour les États membres de renvoyer un.e mineur. Mais certains pays contournent cette règle. La Cour de justice de l'Union européenne, dans un arrêt rendu le 14 janvier, a rappelé que les décisions de renvoi étaient impossibles si "*un accueil adéquat*" n'est pas garanti à leur retour. Fait nouveau : cette règle s'applique aux jeunes qui ont eu un parcours de mineur.e isolé.e et se retrouvent expulsables dès leur majorité. Lire le communiqué de la Cour : <https://cutt.ly/mkn3Lnn>.

L'Etat viole les « droits fondamentaux » des exilé.e.s à Calais et Grande-Synthe, selon la CNCDH. Une délégation de la Commission nationale consultative des droits de l'homme s'est rendue en décembre sur le littoral nord, constatant une « dégradation » des conditions de vie pour le millier d'exilé.e.s qui y vivent. A lire sur <https://is.gd/zv3E8n>.

« **Jeunes majeur.e.s étranger.e.s, sortir de l'impasse** » : communiqué commun à l'initiative de la LDH et signé par plus d'une trentaine d'organisations. A lire sur <https://cutt.us/acMeG>

L'accompagnement des proches et des familles en cas de décès d'une personne exilée. La Cimade a publié une « Foire aux questions » (FAQ) sur la procédure française en cas de décès d'une personne exilée. Cette FAQ est destinée aux personnes et organisations accompagnant des familles ou des proches de personnes exilées décédées sur le territoire français. Un document est à télécharger : <https://clck.ru/T5uAu>.

Un accueil indigne a-t-il un effet dissuasif sur les personnes exilées ? Un article de la revue « Esprit » répond à cette question, sous le thème « Pour un accueil conforme aux exigences de la République ». A lire sur <https://cutt.us/lmx0u> et un rapport à télécharger sur <https://is.gd/ZS5ajn>.

DÉFENSE DES DROITS

Expulsion (?). Mercredi 10 février, une trentaine de personnes exilées dont des enfants, occupant depuis plus d'un an un immeuble inoccupé du centre-ville de Marseille, place Sadi-Carnot, semblaient avoir été expulsées. Il s'agissait, en fait, d'une intervention de la police pour une enquête pénale liée à un des appartements du bâtiment.. A lire sur <https://is.gd/MrorrP>.

Derrière les palissades du chantier de la Porte d'Aix, une vingtaine de personnes sans papiers et sans hébergement, vivent depuis près de deux ans sous des abris de fortune. Depuis deux jours, la palissade du chantier menace de se refermer. Pour le moment, elles y sont encore, mais les associations demeurent vigilantes. A lire sur <https://clck.ru/TDsF8>.

Travailleur.se.s détaché.e.s dans des exploitations agricoles du pays d'Arles. Le parquet de Tarascon a ouvert une enquête préliminaire concernant les conditions d'hébergement de ces travailleur.se.s. Les conditions d'accueil indignes avaient été mis au jour cet été lors de contrôles sanitaires qui avaient permis la découverte de clusters. Selon le journal *Marsactu*, la société d'intérim *Terra Fecundis* et plusieurs lieux d'accueil font l'objet de cette enquête diligentée par le parquet de Tarascon : <https://tinyurl.com/y64nrxog>

ACTIONS & SOLIDARITÉS À MARSEILLE

Emmaüs (Pointe-Rouge) accentue son aide aux étudiant.e.s ! La situation difficile vécue par de nombreux jeunes n'a pas laissé insensibles les compagnons. Voici leur offre : 50% de réduction sur leurs achats dès février pendant 2 mois, mise à disposition d'un local pour préparer des paniers alimentaires pour les étudiants, aide à la création de bibliothèques étudiantes alimentées par les dons de livres. Cette aide d'Emmaüs a été possible grâce au partenariat avec Carrefour Bonneveine (8ème) et le syndicat étudiant UNEF.

Accueil de femmes en situation de grande précarité au Planning Familial. Depuis le 14 janvier et environ trois jeudis matin par mois, en partenariat avec l'association Accueil de jour (ADJ), le Planning ouvre les portes de ses locaux à des femmes en situation de grande précarité, à la rue pour la plupart. Ces femmes peuvent rester cinq minutes ou toute la matinée, venir avec leurs enfants si elles le souhaitent, trouver des vêtements, des kits hygiène, des préservatifs, prendre un petit déjeuner complet ou juste un café bien chaud. Elles peuvent surtout se poser quelques instants, échanger entre elles... C'est au 106, boulevard National, 13003 Marseille ; voir les prochaines dates sur le site <https://is.gd/fXacq3>.

« **Pour une ville plus juste et inclusive** ». Lors de la séance du Conseil municipal de Marseille, lundi 8 février, la Ville de Marseille a décidé d'apporter son soutien à l'association "SOS Méditerranée » (30 000€ pour l'année 2021) et de rejoindre ainsi les autres collectivités locales française qui soutiennent cette démarche d'urgence humanitaire. Marseille rejoint également l'association des villes et territoires accueillants (ANVITA) c'est à dire des villes qui mettent en place des dispositifs d'accueil des réfugié.e.s et souhaitent mutualiser leurs expériences en matière de politique d'accueil. L'engagement a été également pris d'une démarche de contractualisation avec l'État afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des réfugié.e.s.

AGENDA

Samedi 13 février : Cercle de Silence à Aix-en-Provence, à 11h30, place de la Rotonde à l'orée des Allées Provençales.

Mercredi 17 février : Permanence juridique pour les usagers de la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile, organisée par l'association des usagers de la PADA de Marseille, dans les locaux de Mille Bâbords, 61 rue Consolat, dans le 1er arrondissement, à 15h00.

Jeudi 18 mars : La 8ème rencontre de l'hébergement solidaire, qui devait avoir lieu le 11 février, est reportée (pour cause de couvre-feu/crise sanitaire) au 18 mars, au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001, à partir de 18h30. Thème central : « *État des lieux de l'accueil à Marseille* ».

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 6 et le 12 février, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 2 demandes d'hébergement concernant une jeune-fille et un jeune-homme.